

# CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2022

**Présents:** Le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Natacha Koch (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer (LSAP) et André Noesen (déi gréng); Le secrétaire communal, Marco Haas

**Excusés:** Guy Kohnen (CSV)

**Début de la séance:** 08.30 heures.

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité avec l'exception des points 4.1, 4.2, 5, 6, 7, 8.1, 8.2, 9 et 15.

Avant l'ouverture de la séance le bourgmestre Félix Eischen (CSV) a assermenté la nouvelle conseillère communale Natacha Koch (CSV).

## SÉANCE À HUIS CLOS

### 1. Administration communale de Kehlen - Secrétariat - Nomination d'un fonctionnaire communal B1

Le conseil communal nomme un fonctionnaire communal dans la carrière B1 pour le secrétariat communal.

### Présentation des explications à propos du rapport de vérification des comptes 2020

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) informe le conseil communal concernant le rapport de vérification des comptes 2020.

## SÉANCE PUBLIQUE

### COMMUNICATIONS

La conseillère Nathalie Heintz (LSAP) fait le rapport de la présentation du nouveau bâtiment du SICA (Syndicat Intercommunal pour l'Hygiène Publique du Canton de Capellen) qui sera construit entre 2024 et 2027 pour 29 mio. €, et où pendant la première phase des travaux et pour une durée de 2 ans uniquement la moitié de la surface reste disponible.

Elle informe également sur une entrevue de la commission de la circulation ensemble avec le collège échevinal au ministère des Transports pour y discuter le Plan de la Mobilité 2035 et où ils ont présenté leurs doléances et signalé que le trafic devrait diminuer sensiblement à Kehlen pour améliorer la qualité de vie dans toutes les localités. Ils ont insisté sur le fait que rien n'a été entrepris au courant de l'actuelle période législative, sur quoi le ministère a remarqué que le plan de la mobilité 2035 précise que Kehlen ne doit pas être pénalisé davantage et qu'on voudrait se rendre à Kehlen pour expliquer les problèmes existants et informer comment

procéder. Cette entrevue aura lieu le 27 février 2023 dans le hall MUKEME à Keispelt où l'on discutera uniquement du contournement, la voie de raccordement et le panneau de transit. La conseillère considère comme un succès un catalogue de mesures permettant de modérer la circulation dans des zones de 30 et 50 km/h, sur quoi le collège échevinal a chargé des bureaux d'études afin d'évaluer ce qui est faisable dans nos localités, charge où la commission de la circulation veut bien offrir sa collaboration.

La conseillère Claudine Meyer (LSAP) informe que les subventions communales des deux dernières années ont servi à l'acquisition d'équipements sportifs qui seront prochainement fournis pour les quelque 85 enfants inscrits dans la LASEP. Mais elle a informé les portiers du hall sportif que ce matériel peut être utilisé également pour les écoliers et la Maison Relais, mais qu'ils prennent garde que tout soit remis en place.

L'échevin Romain Kockelmann (CSV) souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère et informe sur la situation concernant la nouvelle station d'épuration, où beaucoup de choses se sont passées depuis le premier coup de pioche sauf sur le terrain où l'entreprise laquelle a remporté la soumission avec 4 mio. €, mais n'a pas entamé les travaux et a finalement été libéré de son contrat pour permettre une nouvelle soumission, ce qui signifie que les travaux pourront débuter au plus tôt en mars 2023 et que le SIDERO réclame la restitution des avances et réclame des dommages et intérêts.

Le conseiller Guy Breden (CSV) revient encore sur la situation des trois groupes de travail auprès du syndicat intercommunal SIGI, qui s'informent sur les finances, la situation du personnel et la relation avec les communes, où une entrevue assez mouvementée a eu lieu il y a quelques semaines avec des représentants des collègues échevinaux.

Le bourgmestre Félix Eischen (CSV) présente les trois nouveaux employés communaux, Isabelle Lanners, Laurent Coos et Jean-Marc Derigat. Il signale que le projet pour l'aménagement du territoire PDAT2023 a été remis aux autorités

communales et que ces derniers disposent de quatre mois pour remettre leur avis.

Un groupe de travail sur les mesures d'économie d'énergie a retenu que les locataires des salles communales seront à sensibiliser en vue d'une économie d'énergie. À cet effet, des interrupteurs centralisés seront installés pour permettre de couper le courant partout. Dans les salles de classe la température sera réduite à 20 degrés, dans les halls sportifs à 18 degrés et dans les églises à 16 degrés. Le panneau d'affichage fonctionnera seulement de 7 à 20 heures et l'illumination des bâtiments publics restera éteinte durant la nuit, tandis que l'éclairage public ne sera pas éteint puisque cette mesure affecterait également l'éclairage des passages pour piétons. Les illuminations de Noël seront limitées aux places centrales, mais fonctionneront comme d'habitude pour les fêtes comme la kermesse ou le marché de Noël.

L'échevin Marc Bissen (LSAP) informe sur les discussions dans le team climat où la population sera sensibilisée par une brochure, tout comme d'autres acteurs dans la commune comme la Maison Relais, l'école ou le Club Senior. Il signale également qu'il reste du potentiel pour installer des panneaux photovoltaïques sur des toits des bâtiments communaux et que pour l'année prochaine certains bâtiments sont prévus à cet effet. Il rappelle la soirée cinématographique sur le thème du changement du climat et signale divers doubles emplois du pacte nature et du conseiller climatique qui devraient se concerter.

### 2. Tableau de préséance du conseil communal

Après la démission du conseiller Lucien Koch, le tableau de préséance du conseil communal, qui définit l'ancienneté des conseillers communaux dans le conseil communal, a changé et se présente comme suit: 1. Guy Kohnen, 2. Marc Bissen, 3. Felix Eischen, 4. Romain Kockelmann, 5. Larry Bonifas, 6. Nathalie Heintz, 7. Guy Breden, 8. André Noesen, 9. Patrick Krecké, 10. Claudine Meyer, 11. Natacha Koch.

### **3. Plan de gestion des forêts de la commune de Kehlen pour l'exercice 2023**

Le plan de gestion des 470 hectares de forêts de la commune de Kehlen prévoit pour l'exercice 2023 des investissements de 296.000€ avec des recettes de 98.000€ ce qui signifie une perte de 198.000€. Le préposé forestier Daniel Steichen informe sur les travaux prévus e.a. pour la sécurisation des chemins, la coupe d'arbres et la fourniture de bois de chauffage, sur les travaux dans l'intérêt de la protection de la nature, les actions de sensibilisation et la définition de points de sauvetage en commun avec le CGDIS. Il note également les frais du personnel, les problèmes avec le bostryche et la reconversion des forêts en vue du changement du climat.

### **4. Office Social Commun de Mamer – Nomination de délégués communaux**

Lors du renouvellement tournant du conseil d'administration de l'Office Social Commun de Mamer, auquel est associé la commune de Kehlen, les délégués sortants Guy Kohnen et Marc Mathewowitsch sont nommés par vote secret individuel pour un autre mandat.

### **5. COPIL - Comité de pilotage Natura 2000 Mamer-Äischdall-Gréngewald - Nomination d'un représentant de la commune de Kehlen**

La conseillère Natacha Koch est nommée comme représentante de la commune de Kehlen au Comité de pilotage Natura 2000 Mamer-Äischdall-Gréngewald.

### **6. SICA - Syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen - Nomination d'un délégué communal**

Le conseiller Guy Kohnen remplace le conseiller démissionnaire Lucien Koch comme délégué communal auprès du syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen.

### **7. SICEC - Syndicat intercommunal pour l'exploitation d'un crématoire - Nomination d'un délégué communal**

Le conseiller Guy Kohnen remplace Lucien Koch comme délégué communal auprès du syndicat intercommunal pour l'exploitation d'un crématoire.

### **8. SIDOR - Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assi-**

### **milables des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen – démission et nomination d'un délégué communal**

Le conseiller Guy Kohnen démissionne comme délégué communal auprès du syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen et est remplacé par la conseillère Natacha Koch.

### **9. Klima-Bündnis Lëtzebuerg - Nomination d'un délégué communal**

La conseillère Natacha Koch remplace le conseiller démissionnaire Lucien Koch comme déléguée au « Klima-Bündnis Lëtzebuerg ».

### **10. Commission consultative communale de la jeunesse – démission et nomination d'un membre**

Après la démission acceptée par le conseil communal de Mathis Kieffer dans la commission consultative de la jeunesse, le conseil nomme Jessica Greisch comme membre dans cette commission.

### **11. Compte administratif et compte de gestion 2020**

Les comptes 2020 du receveur communal et du collègue échevinal, présentés et discutés auparavant lors d'une séance à huis clos, sont approuvés unanimement.

### **12. Règlement sur l'instauration d'une indemnité forfaitaire en cas de détérioration de clés et cadenas**

À la suite de changements textuels les indemnités forfaitaires en cas de détérioration de clés et cadenas de salles communales restent à 10€ pour clés électroniques, à 30€ pour clés métalliques et à 650€ pour des cadenas.

### **13. Actes notariés, compromis et contrats**

#### **13.1. Contrat de bail d'un immeuble à Olm**

La commune de Kehlen loue la chapelle d'Olm pour un loyer mensuel de 500€.

#### **13.2. Acte notarié pour l'échange de parcelles à Kehlen, rue de Schoenberg**

La commune de Kehlen échange un terrain de 0,01 are dans la rue de Schoenberg à Kehlen avec le numéro cadastral 1903/7402 contre un

terrain de 0,01 are dans la même rue avec le numéro cadastral 1904/7405.

#### **13.3. Acte notarié pour l'échange de parcelles à Kehlen, rue du Cimetière**

Par un autre échange de parcelles la commune de Kehlen reçoit un terrain de 0,06 ares au numéro cadastral 2043/7483 dans la rue du Cimetière à Kehlen et échange en contrepartie une parcelle de 0,02 ares avec le numéro cadastral 2043/7482 également dans la rue du Cimetière.

#### **13.4. Acte notarié de vente pour l'acquisition de parcelles à Kehlen, rue Brameschhof et rue de Marner**

Par acte notarié la commune de Kehlen veut acheter un terrain de 0,71 ares portant le numéro cadastral 2234/7491 dans la rue Brameschhof et un terrain de 0,20 ares, numéro cadastral 2234/7483 dans la rue de Mamer.

### **14. Lotissement d'un terrain dans la rue de Kehlen à Keispelt**

Un terrain dans la rue de Kehlen à Keispelt doit être divisé en trois parcelles de 1,09, 1,40 et 1,52 ares.

### **15. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national d'un immeuble à Nospelt**

Sur proposition du ministère de la culture la ferme « An Even » dans la rue du Cimetière à Nospelt, vieille approximativement de 250 ans, serait à classer comme monument national. Le conseil émet un avis favorable avec 9 voix contre 1 voix (déi gréng)

### **16. Subsidés divers**

Douze associations diverses reçoivent chacune un subside de 125€.

### **17. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins**

Cinq règlements de circulation d'urgence du collège échevinal sont confirmés rétroactivement, à savoir dans la rue d'Olm à Nospelt du 26 septembre au 5 octobre; dans la rue de Kopstal (CR 103) à Kehlen du 3 octobre au 21 octobre; dans la rue de Keispelt (CR 102) à Kehlen du 10 octobre au 16 décembre; dans la rue d'Olm à Nospelt du 10 octobre au 21 octobre et dans la rue Belle-Vue à Kehlen du 13 octobre au 31 octobre.